

Coordination scientifique
Jacques Rémy, Hélène Brives, Bruno Lémery

Conseiller en agriculture



Sciences en partage

Conseiller en agriculture

Conseiller en agriculture

OUVRAGE COLLECTIF

Coordination scientifique :
Jacques RÉMY – Hélène BRIVES – Bruno LÉMERY

Édition : Martine Poillot

Maquette et couverture : Brigitte Mignotte

Photos de couverture :

– Ferme de M. Masson à Saint-Romain sous Versigny en automne 2005 par temps de brouillard. Photo Daniel Sotty

– Bovins de race charolaise sur fond de paysage de pâture et la dépression permo-carbonifère de Montceau. Photo Daniel Sotty

– Qualité architecturale des bâtiments agricoles. ©Pascal Xicluna/Min.agri.Fr.

Aux termes du *Code de la propriété intellectuelle*, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du *Code de la propriété intellectuelle*.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) – 20 rue des Grands-Augustins 75006 Paris – Tél : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19.



© Educagri éditions/INRA éditions, 2006

ISBN (INRA éditions): 2-7380-1223-X

ISBN (Educagri éditions): 2-84444-446-6

Educagri éditions

BP 87999 - 21079 DIJON CEDEX

Tél. 03 80 77 26 32 - Fax 03 80 77 26 34

www.editions.educagri.fr editions@educagri.fr

INRA éditions

147 rue de l'Université 75338 PARIS CEDEX 07

Tél. 01 42 75 90 00 - Fax 01 47 05 99 66

www.inra.fr/editions

Sommaire

INTRODUCTION	7
Partie 1. Institutionnalisation du conseil et modernisation de l'agriculture	13
Chapitre 1. La voie française : entre État et profession, l'institution du conseil agricole (<i>Hélène Brives et Mélanie Atrux</i>)	15
Chapitre 2. Développement agricole et conseil aux agriculteurs : de la productivité au développement durable (<i>Georges Vedel</i>)	37
Chapitre 3. L'État et les conseillers agricoles. Des États généraux du développement aux CTE : les enjeux politiques de l'encadrement technique de l'agriculture (<i>François Colson</i>)	59
Chapitre 4. Les relations employeurs-employés : des affinités électives à la prise de distance (<i>Roger Le Guen</i>)	71
Chapitre 5. Portrait social des conseillers : retour sur image (<i>Jacques Rémy</i>)	83
Partie 2. Nouveaux horizons, nouveaux acteurs	101
Chapitre 6. L'Europe et le conseil agricole. Évolutions récentes dans six pays de l'UE (<i>Catherine Laurent, Pierre Labarthe, Marianne Cerf</i>)	103
Chapitre 7. Les conseillers d'entreprise entre guichet et projet (<i>Patrick Mundler</i>)	119
Chapitre 8. La coproduction du conseil : un apprentissage difficile (<i>Marianne Cerf, Françoise Maxime</i>)	137
Chapitre 9. Entre conseil et contrôle. L'audit dans une démarche d'assurance qualité dans les exploitations agricoles (<i>Françoise Maxime, Armelle Mazé</i>)	153
Chapitre 10. Les conseillers agricoles et l'environnement : quelles compétences ? (<i>Hélène Brives</i>)	169
Chapitre 11. Le conseil aux agriculteurs biologiques : un analyseur des interrogations et évolutions du conseil en agriculture (<i>Claire Ruault</i>)	183
Chapitre 12. Ce que faciliter veut dire. À propos d'un retour d'expérience de chargés de mission Natura 2000 (<i>Jean-Paul Billaud</i>)	205
Chapitre 13. Le juste dans la relation de conseil en agriculture (<i>Claude Compagnone</i>)	221
Chapitre 14. Nouvelle agriculture, nouvelles formes d'exercice et nouveaux enjeux du conseil aux agriculteurs (<i>Bruno Lémercy</i>)	235
BIBLIOGRAPHIE	253
LES AUTEURS	269

INTRODUCTION

LE CONSEIL AGRICOLE ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES ET RELATIONS DE PROXIMITÉ

Le conseil agricole, son champ et ses agents ont fait l'objet depuis une trentaine d'années d'un certain nombre de travaux, d'articles et même de thèses, mais l'activité de conseil dans le domaine agricole n'a pas donné lieu jusqu'à aujourd'hui à une publication spécifique¹. Cet ouvrage intervient à un moment délicat pour l'ensemble de l'édifice professionnel et ses institutions, alors que les politiques agricoles européenne et française sont contestées de toutes parts, que la place et le rôle de l'agriculture et des agriculteurs sont remis en cause, et que le gouvernement et les organisations professionnelles agricoles peinent à dégager des voies nouvelles. Dans le champ spécifique du développement agricole, la disparition récente (fin 2005) de l'ADAR (Agence de développement agricole et rural), alors qu'elle venait depuis peu de prendre la succession de l'ANDA (Association nationale de développement agricole) ne semble pas de bon augure pour l'avenir du financement des actions conduites par les conseillers agricoles. Cependant, les situations d'incertitude sont propices à la réflexion et incitent les acteurs à réexaminer leur propre histoire. Les rédacteurs du présent ouvrage, enseignants, chercheurs, parfois eux-mêmes artisans de cette histoire, ont pensé que le moment était venu d'apporter leur contribution à ce travail d'éclaircissement, en partant de positions institutionnelles diverses et donc de regards distincts, mais convergents. Ce livre s'adresse aux praticiens du conseil, et plus particulièrement aux jeunes conseillers, aux enseignants et étudiants de l'enseignement agricole, aux divers formateurs qui préparent à l'exercice de ce métier, et aussi aux responsables professionnels et administratifs comme aux chercheurs qui suivent les évolutions des services aux agriculteurs et des fonctions de conseil.

1. On n'oublie pas ici les travaux pionniers de Paul Houée, qui portent sur l'histoire du développement agricole, ni ceux de Jean-Pierre Darré, qui se donnent comme objet les groupes et réseaux d'agriculteurs ; l'un et l'autre apportent bien évidemment des informations et des réflexions précieuses sur les conseillers agricoles.

INSTITUTIONNALISATION DU CONSEIL ET MODERNISATION DE L'AGRICULTURE

C'est sur une mise en perspective historique que nous avons voulu ouvrir l'ouvrage dont une des fonctions à nos yeux est de rendre aux conseillers agricoles la mémoire de leur profession et de resituer ce métier dans son environnement de politique agricole. La première partie expose les conditions de la naissance du conseil agricole en France, dans l'après-guerre puis dans le cadre du compromis passé entre profession et État qui débouche sur la cogestion. Il nous a paru nécessaire de brosser un tableau de l'appareil professionnel du développement agricole, d'examiner les relations entre les institutions et agents impliqués et enfin de tenter de décrire les principales caractéristiques sociales des agents de développement eux-mêmes.

À la Libération, des zones témoins sont créées pour inciter chacun à expérimenter et à adopter les techniques et les outils nouveaux. Ces zones témoins sont le fruit de la collaboration, parfois difficile, entre la profession agricole, à travers ses institutions tout juste renaissantes que sont le syndicalisme et les chambres d'agriculture, et l'État, représenté par son administration départementale, les DSA, et leurs agents. De la démarche engagée dans ces zones témoins va naître un nouveau métier, celui de conseiller, agent de politiques de plus en plus élaborées, dans le cadre de la cogestion. C'est alors que s'institutionnalisent la vulgarisation (1959) puis le développement agricole (1966) (ch. 1). Dans le même temps, une galaxie d'institutions et d'organismes aux vocations diverses se met en place, pour encadrer et favoriser le processus de modernisation accéléré de l'agriculture. Parmi ces organismes, l'ANDA va jouer un rôle éminent dans le développement agricole, en assurant l'orientation et le financement des actions de ces agents, de statuts divers et de fonctions parfois éloignées les unes des autres. On note que des pans entiers des services aux agriculteurs se développent au fil de l'évolution de la réglementation et des attentes envers l'agriculture. La crise de l'ANDA amène sa disparition et la création de l'ADAR, qui est elle-même dissoute fin 2005, laissant planer de sérieuses interrogations sur le pilotage du développement à l'avenir, le rattachement à la DGER du ministère de l'Agriculture pouvant passer pour une revanche de l'État, un retour en amont de la phase de cogestion (ch. 2). L'État, en effet, après la vive concurrence des années cinquante, avait laissé à la profession l'essentiel de la tâche de conseil dans le cadre du développement agricole, mais le retour de la

Gauche au pouvoir en 1981 suscite une initiative novatrice, les États généraux du développement agricole. Les conseillers sont alors sollicités pour animer les rencontres locales des États généraux en coordination avec les ingénieurs d'agronomie confinés dans les lycées agricoles depuis la réforme de 1966. Cette coopération sera sans lendemain immédiat, mais une autre occasion de collaborer à nouveau avec les agents de l'État sera donnée à certains conseillers, au moment de la mise en place des CTE (ch. 3).

La disparition de nombreuses exploitations, en contradiction avec les objectifs affichés du développement agricole, ne facilite guère les relations entre les conseillers et leurs employeurs. Ces relations se déplacent au fil du temps et de la croissance des effectifs de conseillers comme des évolutions du métier et de sa professionnalisation ; elles passent d'un rapport de familiarité mâtiné de paternalisme à une gestion plus distante, d'une adhésion partagée à un même idéal du métier à une prise de distance croissante et à de profonds désaccords sur les orientations de la politique agricole, avant de prendre la forme de rapports employeurs-employés banalisés, sinon toujours sereins (ch. 4). Les États généraux du développement agricole, s'ils n'ont pas débouché sur des mesures concrètes, auront fourni au moins l'occasion d'une enquête auprès des conseillers, portant sur leurs visions du développement agricole, leurs perceptions du métier et des satisfactions qu'ils en retirent comme sur les frustrations que son exercice suscite chez eux. Cette enquête permet de mieux situer les conseillers agricoles au sein de la population française (origines sociales, formation, parcours professionnel, goûts et activités associatives...). Ainsi se dessine le portrait d'un groupe professionnel à un moment clé de son histoire, sorte de retour sur image (ch. 5).

NOUVEAUX HORIZONS, NOUVEAUX ACTEURS

La seconde partie de l'ouvrage s'attache tout d'abord à rendre compte de l'exercice du métier de conseiller, en l'abordant dans diverses dimensions de sa pratique contemporaine, en relevant les interrogations des conseillers eux-mêmes, et en présentant quelques exemples des voies dans lesquelles le métier de conseiller s'engage pour répondre aux questionnements des agriculteurs et aux attentes de la société. La réflexion des auteurs se porte ensuite sur les spéci-

ficités de l'activité de conseil et cette seconde partie de l'ouvrage s'achève par une interpellation des responsables, administratifs et professionnels, invités à repenser le développement agricole et à renouveler les modes de relation entre conseillers, employeurs et agriculteurs.

L'orientation institutionnelle qu'a prise le conseil agricole en France, tout comme le statut des conseillers, ne constituent pas un cas particulier (pas d'exception française en l'occurrence) mais ils ne sont pas non plus la règle générale. On sait par exemple qu'aux États-Unis les conseillers appartiennent à l'administration publique et il en va de même dans plusieurs pays d'Europe. La confrontation des formes d'organisation du conseil en vigueur dans six pays européens s'ouvre sur l'examen des disparités de situation que l'on observe entre agriculteurs, l'offre de conseil n'étant pas également répartie entre tous, et met en évidence l'influence des politiques libérales sur l'évolution de l'activité et de l'organisation du conseil (ch. 6). Comment la relation de conseil est-elle vécue par les agents eux-mêmes? Une enquête conduite auprès de conseillers de quatre départements l'analyse sur plusieurs registres, celui du métier et des compétences requises, celui du rapport à la clientèle et de son évolution vers un modèle marchand, celui de la demande de conseil, et enfin celui de l'articulation entre fonctions économiques et sociales de la relation de conseil, mécanismes invisibles de sélection du public (ch. 7).

Resituer la spécificité du conseil dans l'ensemble plus vaste des activités de service aux agriculteurs implique de procéder à une analyse des fonctions du conseil avant d'examiner la coproduction de ce conseil et les méthodes préconisées dans le cadre des formations de conseiller. L'activité est analysée en situation, les stratégies mises en œuvre par les conseillers sont identifiées et décrites et les interactions font l'objet d'observations en situation. Celles-ci mettent en évidence l'intérêt de la coconstruction dans la relation de conseil, mais aussi l'importance de la maîtrise des techniques de négociation par ces agents pour la réussite de cette mise en interaction avec l'agriculteur (ch. 8). Le statut, l'appartenance institutionnelle interviennent dans la relation avec l'agriculteur, mais aussi la fonction, avec, parfois, le risque de confusion. Le développement croissant de la demande de qualification ou de certification en agriculture conduit certains conseillers à assumer des fonctions d'expertise dans le cadre de ces procédures innovantes. La question de l'articulation entre la posture d'auditeur et celle de conseiller s'est posée lors

d'expérimentations conduites en Picardie, et avec elle, celle des conditions permettant d'assurer les divers partenaires et acteurs de cette démarche de l'indépendance et donc de la crédibilité de telles expertises (ch. 9).

Certains conseillers agricoles, du fait de l'apparition de la question environnementale (et de la multiplication des mesures agri-environnementales), ont été conduits à envisager les problèmes de l'exploitation agricole dans une perspective plus large et avec d'autres types d'acteurs (État, collectivités locales, associations environnementales...). L'observation ethnographique de l'activité ordinaire, quotidienne, de conseillers intervenant auprès d'agriculteurs permet de cerner ce travail de reterritorialisation des activités de conseil, et donc d'élargissement du champ des compétences des conseillers et aussi de relégitimation de leur propre position comme de la mission de service public des chambres d'agriculture (ch. 10). La question de la diversité des publics est aussi celle de la diversité des systèmes de production, aussi bien que des réseaux d'appartenance : conseille-t-on de la même façon un agriculteur converti à l'agriculture biologique qu'un agriculteur conventionnel, et les façons de conseiller sont-elles identiques dans le réseau des CIVAM à celles que préconisent les chambres d'agriculture ? Formes et contenus ne peuvent être ainsi dissociés et les rapports à la science et à la technique des praticiens eux-mêmes diffèrent selon leurs appartenances, et par là leurs conceptions en matière de conseil, s'il s'agit encore de conseil à proprement parler (ch. 11).

S'agit-il encore d'agriculture, lorsque l'on aborde la question de l'environnement et les débats autour de Natura 2000 ? Les chargés de mission qui œuvrent en marge du monde du conseil agricole mais qui peuvent en être issus et qui s'y confrontent se retrouvent en position de médiation, d'intermédiaires, postures qui ne sont pas étrangères au conseiller agricole. Dans ce travail de facilitation des interactions, on relève quatre registres, celui de la norme qui s'impose tout d'abord, celui de la preuve (l'expertise...), celui de la persuasion, pour emporter l'adhésion, et enfin, celui de l'éducation (la pédagogie), le tout contribuant à la construction de nouveaux arrangements dans l'espace public (ch. 12). La question de la distance, de la bonne distance à tenir dans la relation de conseil conduit à s'interroger sur ce qu'est une relation de conseil « juste », interrogation qui renvoie aussi bien à l'idée de justesse qu'à celle de justice. On explore ici les conditions qui mènent à produire le juste conseil, celui qui sait échapper aux tentations jumelles de la manipulation

ou du pédagogisme, inscrites l'une et l'autre dans les rapports de domination et on appelle à la recherche d'une véritable activité communicationnelle, dialogique (ch.13). Dans un ultime chapitre, conclusif, partant d'un regard rétrospectif sur les diverses voies d'évolution présentées tout au long de cette seconde partie de l'ouvrage, on s'interroge sur les compétences qu'imposent ces nouvelles directions et sur les réajustements dans l'organisation du développement agricole qu'elles supposent, en appelant également les organisations professionnelles agricoles à profondément reconsidérer leurs types de relations avec les conseillers agricoles (ch. 14).

La naissance, l'organisation et la mise en œuvre du travail de conseil en agriculture ne relèvent pas d'une entreprise individuelle, ou isolée, et elles n'ont pas mobilisé seulement des individus, mais bien des collectifs de travail, constitués sur la base des groupes familiaux ou sur d'autres formes d'association, certaines beaucoup plus larges, comme les groupes de pairs. Elles s'inscrivent dans un complexe mouvement de construction sociale, qui a pu paraître spécifique, voire isolé, mais qui est étroitement lié à un projet d'ensemble de la société sur elle-même et sur sa paysannerie, projet qui mobilise le corps social à travers ses institutions les plus puissantes. On en a convoqué certaines dans le présent ouvrage, et non des moindres, mais on aurait pu évoquer également les fruits d'un travail plus large, entrepris par l'école, par l'église, par la presse, la radio, la télévision... Nous nous sommes simplement efforcés, faute de construire une impossible histoire totale du conseil agricole, d'en présenter quelques aspects parmi les plus significatifs à nos yeux, en particulier dans une perspective d'initiation au métier. En outre, cet ouvrage ne prétend surtout pas apporter le dernier mot sur le métier de conseiller et sur ceux qui l'exercent; bien au contraire, nous souhaitons qu'il suscite d'autres travaux et qu'il incite d'autres chercheurs à reprendre, à élargir et à approfondir à leur tour les réflexions esquissées ici par quelques-uns et aussi à s'engager dans de nouvelles voies de recherche.

Jacques Rémy

PARTIE 1

Institutionnalisation du conseil et modernisation de l'agriculture

Chapitre 1

La voie française : entre État et profession, l'institution du conseil agricole

Hélène Brives

Si l'activité de conseil en agriculture existait bien avant les chambres d'agriculture, leur histoire s'est croisée et l'évolution des rapports de force entre l'État et la profession a conduit les chambres à organiser l'activité d'un grand nombre de conseillers, participant ainsi au dispositif d'encadrement de l'agriculture.

Le conseil en agriculture, sous des formes variées, peut se prévaloir de l'ancienneté de son histoire, bien antérieure à celle des chambres d'agriculture, de même que l'histoire des chambres ne se résume pas à leur seule activité de conseil. Ces deux histoires se mêlent à un moment donné et nous allons retracer à grands traits les processus par lesquels les chambres d'agriculture ont été amenées à organiser l'activité d'un nombre important de conseillers intervenant auprès des agriculteurs, et à acquérir de la sorte une place singulière dans le dispositif d'encadrement de l'agriculture. C'est donc l'histoire d'une forme sociale particulière du conseil en agriculture qui nous intéresse ici. Le conseil organisé sous l'égide des chambres d'agriculture résulte de l'évolution des rapports de force entre l'État et la profession agricole. Le visage du conseil en agriculture est aussi le résultat, à chaque étape de son histoire, d'alliances et de conflits entre les différentes organisations professionnelles et entre les différentes tendances politiques qui traversent la profession. « Ces relations [organisées entre l'État et les agriculteurs] se constituent aussi dans les conflits entre groupes sociaux qui composent l'agriculture, antagonistes ou rivaux dans leurs intérêts mais aussi dans leur conception de l'organisation du système productif agricole, de sa place dans le système social et de ses relations avec l'État. On ne peut dès lors considérer les organisations professionnelles, quels que soient leurs statuts et leurs fonctions, comme un assemblage d'éléments complémentaires dont la cohérence serait fondée sur un partage des tâches défini et sur lequel le pouvoir pourrait appuyer la politique agricole du moment. » (Coulomb, 1990).

Ce sont donc aussi différentes conceptions de l'encadrement qui s'affrontent, chacune s'appuyant sur un groupe social d'agriculteurs porteur d'un modèle de production propre – chacun ayant une réponse à la question : quel est le bon agriculteur ? – et des modalités d'intervention spécifiques. Quant aux modèles de développement qui sous-tendent les différents moments de l'encadrement de l'agriculture depuis 1945, ils ne sont pas au centre de notre analyse et ne seront abordés que dans la mesure où ils constituent un enjeu pour le positionnement des chambres dans le vaste et complexe réseau de l'encadrement de l'agriculture.

Notre histoire croisée des chambres d'agriculture et de l'activité de conseil ne constitue qu'un regard particulier sur l'histoire de la modernisation de l'agriculture française depuis la Seconde guerre mondiale et de son dispositif d'encadrement. Ainsi notre approche recueille-t-elle de nombreuses informations des travaux de Marianne Cerf et Daniel Lenoir comme de ceux de Paul Houée, et emprunte-t-elle aux analyses politiques en termes de rapports de force entre groupes sociaux aux intérêts divergents de François Colson et de Jacques Rémy, Pierre Coulomb et Henri Nallet et de Pierre Muller.

1. COMMENT LE CONSEIL VINT AUX CHAMBRES

La naissance des chambres d'agriculture

Une première esquisse de l'institution des chambres d'agriculture peut être datée de la loi du 21 mars 1851 qui organise à la fois des comices agricoles chargés des manifestations agricoles locales telles que des concours et distributions de récompenses officielles, des chambres départementales d'agriculture, organes consultatifs auprès des préfets et composées de membres élus par les comices, et enfin au niveau national, un Conseil général d'agriculture formé de représentants des chambres, ayant un rôle consultatif auprès du gouvernement (Cerf et Lenoir, 1987). C'est cependant la loi du 3 janvier 1924 qui, en les dotant d'une fonction de défense de la profession agricole, crée les chambres d'agriculture telles qu'on les connaît aujourd'hui.

Cette nouvelle institution est dotée d'un rôle consultatif auprès de l'État, d'un rôle de représentation de la profession et surtout d'une mission de service public, mais les chambres ne sont pas mêlées, à cette époque, aux activités de conseil organisées par ailleurs. La loi de 1924 leur accorde d'importantes prérogatives mais pas de moyens financiers. (*cf. texte 1 en fin de chapitre*).

À côté des comices et offices, les chaires départementales d'agriculture, créées en 1879, généralisent l'action du professeur d'agriculture tout à la fois enseignant et ce « missionnaire » qui « parcourt inlassablement le département » que décrit Pierre Muller (Muller, 1984). Ces professeurs d'agriculture, qui deviennent directeurs des Services agricoles à partir de 1912, sont chargés d'orienter les producteurs agricoles en fonction des choix politiques de leur administration de tutelle.

Depuis la fin du XIX^e siècle, le syndicalisme conservateur, la Société des agriculteurs de France (la rue d'Athènes) concurrence les initiatives de l'administration en créant aussi des concours agricoles. Avec l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement républicain, Gambetta crée en 1880 la Société nationale d'encouragement à l'agriculture (le boulevard Saint-Germain) ainsi qu'un ministère de l'Agriculture l'année suivante. La Société nationale d'encouragement à l'agriculture appuie les projets ministériels et favorise l'implantation des caisses de crédit mutuel et des coopératives qui se développent à cette période (Houée, 1972). Ces « syndicats boutiques », de droite comme de gauche, proposent aux agriculteurs une multitude de services qui assurent leur succès : crédit, assurances, achats groupés d'engrais, commercialisation des produits, conseils de production, etc.

Par ailleurs les producteurs d'engrais sont très actifs. En 1920 ils créent le Syndicat national de propagande pour développer l'emploi des engrais chimiques, qui met en place

des champs d'expérimentation, diffuse des brochures techniques et du matériel pédagogique pour les écoles (Cerf et Lenoir, 1987).

Alors que le syndicalisme, quelle que soit sa tendance, les fournisseurs et même l'État, proposent services et conseils les plus divers tout à la fois pour faire évoluer la production agricole et pour courtiser les électeurs ou les acheteurs que sont les agriculteurs, jusqu'à la Seconde guerre mondiale les chambres se cantonnent essentiellement dans leur fonction de représentation professionnelle, même si la loi de 1924 leur permet de « créer ou subventionner tous établissements, institutions ou services d'utilité agricole ».

2. APRÈS-GUERRE, UN FOISONNEMENT DE RÉSEAUX DE CONSEIL AGRICOLE

Beaucoup de leurs dirigeants ayant pris une part active à la Corporation paysanne sous Pétain et certains s'étant même compromis dans la collaboration, les chambres départementales d'agriculture ainsi que leur représentation nationale, l'APPCA, ne pourront commencer à se reconstituer qu'en 1949, et véritablement reprendre pleinement leurs activités qu'en 1951 (*cf. texte 1 en fin de chapitre*), à la suite de la détermination de quelques hommes restés très attachés à une certaine idée du corporatisme et de l'unité paysanne. La Confédération générale de l'agriculture (CGA), issue de la Résistance et patronnée par la SFIO, et sa fraction la plus conservatrice qui ne tardera pas à prendre son autonomie, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), ne sont pas particulièrement favorables à ce retour. Elles craignent que les chambres, de par leur statut d'établissements publics, ne deviennent le cheval de Troie de l'État à l'intérieur de la profession. La toute jeune FNSEA redoute l'arrivée d'une organisation susceptible de lui disputer le monopole de la représentation des intérêts agricoles. Cette rivalité entre les deux organisations professionnelles, pourtant souvent proches idéologiquement, demeure tout au long de leur histoire commune. Elle s'exprime parfois avec vigueur, à d'autres moments elle est d'autant plus contenue que les deux structures sont dirigées souvent par les mêmes hommes, fidèles à l'idéal corporatiste d'avant-guerre et parfois anciens cadres de la Corporation paysanne¹. Ainsi dès 1951, la FNSEA et l'APPCA passent un accord national qui donne la priorité au syndicat dans l'ordre de préséance et qui contraint les chambres à le consulter avant de donner un avis aux pouvoirs publics².

Les chambres départementales d'agriculture sont en effet reconnues par la loi comme étant « auprès des pouvoirs publics, l'organe consultatif et professionnel des intérêts agricoles »³. Elles revendiquent la représentation des intérêts agricoles et une fonction

1. René Blondelle, ancien membre du Conseil corporatif national, assure de 1952 à 1954 la double présidence de la FNSEA et de l'APPCA.

2. Cf. M. GERVAIS, M. JOLLIVET, Y. TAVERNIER, *Histoire de la France rurale*, tome IV : *De 1914 à nos jours*, sous dir. de G. DUBY, A. WALLON, Seuil, Paris, 1976, p. 459.

3. Ainsi que le précise l'article L.511-1, Livre V nouveau du *Code rural*.